

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 29 Septembre 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

21/074/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Avenants aux conventions de fonctionnement 2021 - Paiement aux associations des subventions 2021.

21-37367-DPE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Les gestionnaires associatifs, porteurs de projets dans le domaine de la petite enfance, ont fait à la fin de l'année 2020, une demande de subvention 2021.

Par délibération n°20/0761/ECSS du 21 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé les conventions, conclues avec chaque association bénéficiaire, précisant le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Ce concours financier s'inscrit dans le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13), pour une politique de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants et s'est matérialisé par la signature de la Convention Territoriale Globale qui a débuté au 1er janvier 2020.

Il concerne les différentes actions associatives menées suivantes :

* **Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** : 106 EAJE pour 3 831 places d'accueil

* **Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** : 19 LAEP

Ces lieux d'écoute, de parole, de soutien à la fonction parentale, sont des lieux de socialisation du tout petit. Ils sont animés par des accueillants professionnels de la petite enfance. Ils permettent une transition progressive de la cellule familiale vers la vie collective.

* **Relais d'Assistants Maternels (RAM)** : 12 RAM

Il s'agit de lieux d'échanges et d'information pour les professionnels et les familles. Ces relais servent d'intermédiaire entre les parents et les assistants maternels pour rapprocher l'offre de la demande et permettre, par ailleurs, une meilleure information des familles.

* **Aide à la fonction parentale**

Action particulière en faveur du soutien à la parentalité menée dans un cadre de pré-scolarisation. Ces conventions prévoyaient le versement de deux acomptes à valoir sur les crédits 2021 et mentionnaient un solde prévisionnel, dont le montant devait être déterminé après l'examen des documents financiers, du mode de fonctionnement, du projet détaillé de l'association et du rapport d'étape.

Après l'examen de ces documents, les avenants aux conventions, ci-annexées, conclues avec chaque association bénéficiaire, fixent le montant annuel 2021 du concours financier de la Ville de Marseille.

Concernant les associations suivantes :

- APRONEF : l'analyse des rapports d'étape pour les établissements gérés par cette association d'étape n'ayant pas été transmis, l'avenant établi ne mentionne donc pas de versement d'un solde de subvention pour 2021 ;

- **IFAC Provence : Le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation judiciaire de l'association IFAC Provence le 16 mars 2021 et il a été évoqué une reprise de ses activités par l'association IFAC ; Dans l'attente d'une clarification de la situation, il est proposé de ne pas verser de subventions à cette association.**

Il est donc proposé d'approuver les avenants aux conventions ci-annexées, conclus avec les associations.

L'attribution de ces subventions démontre l'effort financier important de la Ville de Marseille pour soutenir les associations gérant des actions dans le domaine de la petite enfance.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°20/0761/ECSS DU 21 DECEMBRE 2020
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est attribué, selon le tableau ci-dessous, le concours financier de la Ville, sur le budget 2021 à des associations qui conduisent une ou des actions dans le domaine de la petite enfance.

N° TIER S	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFCIAIRE	NOMBRE DE PLACES	ACOMPTES 2021 DEJA VERSE	SOLDE 2021 A VERSER	SUBVENTION TOTALE 2021 EN EUROS
Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel						
4366	FAIL 13	LES PREMIERS PAS	20	22 400	5 600	28 000
11198	APRONEF	MINOTS DE LA VALLEE	12	720	0	720
11577	AFAC BOIS LEMAITRE	MAC BOIS LEMAITRE	34	38 080	9 520	47 600
11591	AEC LES ESCOURTINES	MAC LES ESCOURTINES	48	53 760	13 440	67 200
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES GARRIGUETTES	64	92 160	23 040	115 200
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES REINETTES	68	114 240	28 560	142 800
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES MILLE ROSES	64	20 950	20 950	41 900
25607	IFAC	LES CHABULLONS DE LA FOURRAGÈRE	42	43 680	10 920	54 600
40360	ASS ST JOSEPH AFOR	LES MYOSOTIS	42	47 040	11 760	58 800
41946	LA MAISON DES BOUT CHOU	CRÈCHE DU CHÂTEAU	85	88 400	22 100	110 500
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE D'AIR	10	11 200	2 800	14 000
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE ZEPHYR	10	11 200	2 800	14 000
140240	LA RIBAMBELLE	LA RIBAMBELLE	32	33 280	8 320	41 600
151834	ZIM ZAM ZOUM	ZIM ZAM ZOUM	60	62 400	15 600	78 000
Total pour les établissements d'accueil régulier et occasionnel			591	639 510	175 410	814 920

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	CAPACITE D'ACCUEIL	ACOMPTE 2021 DEJA VERSE	SOLDE 2021 A VERSER	SUBVENTION TOTALE 2021 EN EUROS
4366	FAIL 13	TRAMPOLINE	10	4 800	1 200	6 000
8263	AEC AIR BEL	COCCINELLES ET PAPILLONS	8	3 600	900	4 500
11577	AFAC BOIS LEMAITRE	LA ROCHE DES FEES	9	8 800	2 200	11 000
11591	AEC LES ESCOURTINES	SAUTERAILES	8	3 600	900	4 500
32094	IFAC PROVENCE	LE PETIT POU CET	8	0	0	0
Total pour les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)				20 800	5 200	20 000

N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	ACOMPTE 2021 DEJA VERSE	SOLDE 2021 A VERSER	SUBVENTION TOTALE 2021 EN EUROS
Subventions aux Relais d'Assistants Maternels (RAM)					
13677	UFCV	BABY RELAIS	8 800	2 200	11 000
13677	UFCV	RAM du 12ème	8 800	2 200	11 000
Total pour les Relais d'Assistants Maternels (RAM)			17 600	4 400	22 000

20302	6574		ACOMPTE 2021 DEJA VERSE	SOLDE 2021 A VERSER	SUBVENTION TOTALE 2021 EN EUROS
			TOTAL GENERAL	677 910	185 010
					856 920

ARTICLE 2 La dépense sera imputée sur les crédits du Budget 2021 Nature 6574.2 - Fonction 64 – Service 20302 - Action 11011416.

ARTICLE 3 Sont approuvés les avenants aux conventions ci-annexées conclues avec les associations inscrites sur le tableau ci-dessus.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est habilité à signer cette convention et ces avenants.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**